

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 avril 2018

Nombre
de Conseillers en exercice 13
de Présents 8
de Votants 11

L'an deux mille dix-huit et le dix avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

CONVENTION DE SERVITUDE SDE04

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Jean-Marie MARTIN

Procuration de : NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard par ARENA Antoine, PEREZ Christophe par PAUL Bénédicte, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Patrick BERTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/04/2018

L'entreprise CEGELEC est chargée par le SDE04 de l'étude et des travaux de renforcement du réseau électrique de la commune de Champtercier. Le tracé de la ligne d'enfouissement HTA/BTA Village deuxième tranche emprunte les parcelles communales cadastrées numéros 234-1460-1462 sections A et C.

Par le biais de l'entreprise CEGELEC le SDE04 sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude pour l'implantation de deux coffrets et de 5 mètres de câble souterrain.

La convention est conclue à titre gratuit et sera authentifiée aux frais de SDE04.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de servitude à titre gratuit, entre la commune de Champtercier et le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence pour la réalisation des travaux précités
- AUTORISE Madame le maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 11/04/2018
004-210400479-20180410-DE_2018_023-DE



Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

